



FLASH ECO MINERVOIS

N° 17 du 13 Février 2023

Au sommaire :

- 1 - **PRODUCTION – Récolte 2022**
- 2 - **Commercialisation début de campagne 2022-2023**
- 3 - **Le chiffre info sur l'appellation**

Retrouvez ce Flash téléchargeable dans votre Espace Adhèrent ou sur la Plateforme Vrac du nouveau site internet de l'appellation : www.aop-minervois.com

I – PRODUCTION – Récolte 2022

Au vu de vos premiers retours, la DR 2022 en AOC Minervois devrait s'établir aux alentours de 105 000 hL, avec des caves et domaines qui avaient été affectées par le gel en 2021 et qui retrouvent une meilleure récolte et d'autres qui sont impactées par l'épisode de grêle de 2022.

Cette déclaration de récolte devrait nous amener à une **déclaration de revendication 2022 tout juste supérieure à 100 000 hL**, ce qui est proche de l'ensemble des sorties en AOP Minervois additionnés des replis en AOP Languedoc enregistrées sur la campagne 2021/2022. Et si la campagne démarre mollement, d'un point de vue commercial, cette déclaration est en phase avec nos objectifs de lisibilité pour l'appellation mais elle est aussi prudente au regard de la conjoncture et de nos équilibres de marché.

Pour rappel, toute déclaration de récolte doit être confirmée par une déclaration de revendication avant conditionnement ou commercialisation ou au plus tard avant le 31 Mai. Ces volumes revendiqués peuvent également faire l'objet d'une commercialisation en AOP Languedoc via une déclaration de repli soit à la production (avec remboursement par votre ODG de la cotisation repli appelée par l'ODG Languedoc) soit au négoce.

Déclaration de Revendication (DREV)	Mon Minervois	A la suite de l'intégration de votre DR : Onglet DR/DREV / Procédure DR puis / Notifier et Générer DREV <i>Δ Une DREV partielle est possible pour les blancs et/ou rosés</i>	Avant le 31 Mai 2023 OU avant toute transaction vrac / conditionnement
Déclaration de transaction VRAC ou d'expédition hors du territoire	Formulaire à demander à l'ODG	Contrats Vrac ODG faisant office de déclaration de transaction VRAC (formulaire papier) <i>Δ Attention au respect des délais ! Les risques de sanction pèsent bien sur le vendeur...</i>	Au moins 10 jours avant la déclaration de transaction ou de conditionnement
Déclaration de mise sous CONDITIONNEMENT pour les AOC	Mon Minervois	Onglet Déclaration / Déclaration de conditionnement/ Date du jour / Compléter dans identifiant du lot (N° de lot ET nom de cuvée , utiliser une virgule pour les décimales du volume et non un point) / ajouter ET valider	10 jours maxi après le conditionnement
Déclaration de déclassement vers vins sans IG	Mon Minervois	Onglet / Déclaration / Déclaration Repli Déclassement.../ Faire déclaration / Lot : compléter les informations / ajouter et valider	7 jours maxi après le déclassement.
Déclaration de repli en Languedoc	Formulaire à demander à l'ODG	A faire sur l'imprimé prévu à cet effet et à retourner à l'ODG qui transmettra à LRO et à l'ODG Languedoc <i>Δ L'habilitation en AOP Languedoc est nécessaire.</i> <i>Δ Le contrôle par LRO est systématique.</i>	Au plus tôt et au moins 7 jours avant le repli

SYNDICAT DU CRU MINERVOIS

MAISON DES VINS ET DES VIGNERONS - 35, Quai des Tonnelliers - 11200 Homps
Tél : 04.68.27.80.00 – Fax : 04.68.91.70.90 – mail : minervois@cru-minervois.com

2 - COMMERCIALISATION

PRIX	Cours VRAC rouge en €/hL ¹		
		Cotation mensuelle	Prix moyen cumulé sur la campagne en cours
DERNIERES DONNEES	Janv. 2023	130.96	151.56
	Transactions sur le millésime 2022	145.51	167.52
HISTORIQUE (prix moyen camp. 2021/2022 : 148 €/hL)	Janv. 2022	166.92	147.70
VOLUME	Transaction VRAC rouge en hL		
		Transactions mensuelles	Transactions cumulées sur la campagne en cours
DERNIERES DONNEES	Janv. 2023	5 068	11 072
	Transaction sur le millésime 2022	2 574	7 303
HISTORIQUE (volume contractualisé sur camp. 2021/2022 : 41 752 hL)	Décembre 22 ²	2 735	6 004
	Novembre 22	993	3 269
	Octobre 22	376	2 276
	Septembre 22	1 740	1 900
	Août 22	160	160
	Janv. 2022	8 983	17 617

¹ : hors contrat inter-entreprises du même « groupe ».

² : mois du début de commercialisation du millésime 2022.

→ Le mois de janvier a vu revenir des contrats à des prix plus bas.

→ Le pourcentage de transactions passées en dessous de 140 €/hL, qui ne représentait que 18% de la contractualisation jusqu'à décembre 2022, a représenté 58% des transactions passées sur le mois de janvier.

Le prix moyen des contrats passés sur ce mois est ainsi plutôt bas à 131 €/hL.

→ Le prix moyen cumulé de la campagne à 152 €/hL, reste lui au-dessus du prix moyen de janvier 2022 dû aux contrats passés en début de cette campagne.

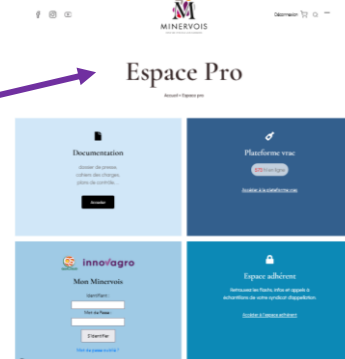
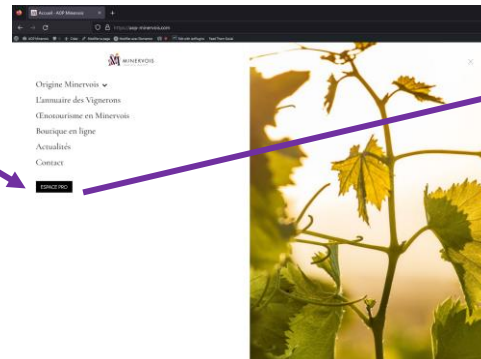
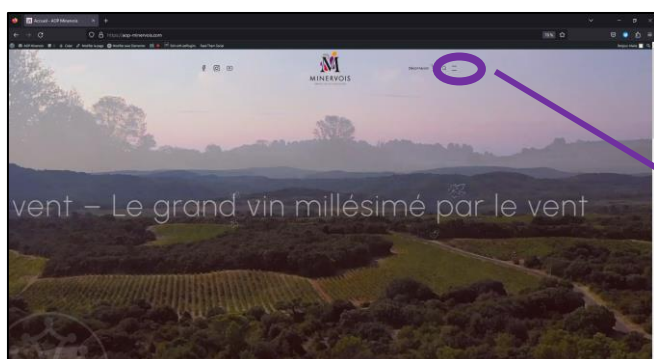
→ L'intensité de la campagne reste basse avec – **37% de transactions en volume** par rapport à la dernière campagne, et tout de même -25% par rapport à la campagne 2020/2021.

→ On observe les mêmes tendances sur les transactions rouges d'autres AOP/IGP de la région :

- - 46% en AOP Languedoc
- - 63% en AOP Corbières
- - 17% en IGP Oc
- - 33% en IGP de petites zones
- - 10% sur les IGP de département

3 – LE CHIFFRE INFO sur l'appellation

2 nouveaux espaces dans votre Espace Pro sur www.aop-minervois.com en plus de la documentation et de votre accès de télé-déclaration « Mon Minervois » : l'Espace Adhérent et la Plateforme de vrac



SYNDICAT DU CRU MINERVOIS

MAISON DES VINS ET DES VIGNERONS - 35, Quai des Tonneliers - 11200 Homps
Tél : 04.68.27.80.00 – Fax : 04.68.91.70.90 – mail : minervois@cru-minervois.com